

CHARTRE DE SANTE-LIB CŒUR D'HERAULT

Association des Libéraux de Santé du Cœur d'Hérault

Principes éthiques

Les libéraux de santé signataires de la charte s'engagent à respecter, selon les codes de déontologie qui sont propres à chaque profession, les règles suivantes :

- Mettre le patient ou usager au centre du dispositif de soins.
- Respecter le libre choix des usagers de soins, veiller au respect du secret professionnel et la défense de la vie privée des patients.
- Respecter et défendre l'autonomie et l'indépendance professionnelle de tous les libéraux de santé, adhérents ou non adhérents de l'association, quelque ce soit le mode d'exercice en cabinet de groupe ou en exercice solitaire.
- Pouvoir s'impliquer librement et sur la base du volontariat, à quelque niveau que ce soit, dans les actions et les différents projets, mis en œuvre par l'association elle-même ou en partenariat avec les différents organismes, établissements de santé ou collectivités territoriales.
- Assurer, garantir et veiller à une bonne transmission des données et à la confidentialité des informations échangées des équipes de soins concernant les patients dans le cadre des projets de soins de coordination ou d'éducation thérapeutique qui pourraient être mis en place par l'association ou en partenariat avec d'autres intervenants.
- Participer aux formations interdisciplinaires réalisées sur le territoire.

Les professionnels adhérents à cette charte expriment leur volonté d'optimiser les soins délivrés auprès des patients dont ils ont la charge, assurant pour certains le suivi régulier et continu depuis de nombreuses années, parfois sur plusieurs générations pour certaines familles.

Chaque patient a droit au respect et à la dignité quelques soient ses origines et ses conditions socio-économiques. Aucune personne ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès aux soins ou à la prévention.

1) Populations et territoires, l'offre et demande de soins, l'accès aux soins

Les professionnels de santé de l'Association Santé, qui fonctionnent en mode libéral et qui participent à ce titre à l'offre de soins du territoire Cœur Hérault, se sont toujours attachés à garantir le meilleur suivi et la qualité des soins pour leurs patients.

Les libéraux de santé ont toujours veillé et œuvré pour le maintien de la Continuité Des Soins (CDS) et la Permanence Des Soins (PDS) et nous ne ferons que citer :

- pour les médecins, par l'ancienne organisation des gardes médicales de secteur, puis par les nouvelles structures créées sur le territoire, la Maison Médicale de Garde Cœur d'Hérault (MMG sur l'hôpital de Clermont) en 2011 et l'AMU-UMUPS en 2013.
- pour les infirmières, dont le nombre n'a cessé de croître depuis plusieurs années avec le vieillissement de la population, les sorties d'hospitalisation souvent prématurées, l'augmentation de la chirurgie ambulatoire, les explorations et soins ambulatoires, de plus en plus sollicités par leur implication dans les HAD, les SIAD et l'accompagnement de tous les jours, y compris les WE, au chevet des patients grabataires ou en fin de vie, des patients en perte d'autonomie ou dépendants.
- pour les kinésithérapeutes, par l'association SOS Bronchiolite, créée en 2006 en Cœur d'Hérault.

Les libéraux de santé ont été et sont toujours attentifs à ce que toutes demandes de soins sur le territoire couvert par leur profession puisse trouver une réponse adaptée et appropriée dans des temps conciliables avec l'état de santé et la demande de soins formulée de leurs patients ou de leurs proches, de l'offre de soins territoriale et des contraintes liées aux évolutions du système de santé.

Les libéraux de santé se sont donc constitués en association pour se regrouper et se fédérer, afin de pouvoir :

- mieux mutualiser des moyens et développer de nouveaux outils, d'administration et informatiques, de connexions et messageries sécurisées,
- mieux répondre au nom de tous les adhérents de l'Association des libéraux de santé aux demandes de soins et aux problématiques de santé rencontrées dans l'exercice de leurs professions,
- trouver des solutions dans certaines parties du territoire, confrontées à une rétraction et une baisse significative de l'offre des soins, compliquant l'accès aux soins des patients.

2) Organisation des soins et coordination

Chaque intervenant de santé conserve sa responsabilité dans son champ d'activité propre et son exercice professionnel.

Les activités de santé individuelle et celles de santé communautaire sont organisées et dispensées en vue d'une synergie dans l'intérêt premier de la santé des personnes.

3 La gestion de l'information sanitaire et sociale

Toute personne prise en charge a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant. Elle pourra être avertie de tout travail collectif à son sujet par les professionnels de santé qui doivent veiller eux-mêmes à garantir la confidentialité des informations échangées dans le cadre des travaux et des échanges de l'association.

Le partage de l'information entre professionnels est de principe, en respect du secret professionnel selon les règles de déontologie qui sont propres à chaque profession. Il s'exerce avec l'accord du patient ou de son représentant. Ce partage doit se faire dans le seul objectif d'améliorer la réponse à la demande de soins des patients.

4) La formation des professionnels

Les professionnels de santé signataires s'engagent à suivre des formations régulières proposées par leurs organisations professionnelles respectives pour être en capacité de proposer les soins les plus adéquats aux patients en fonction des dernières données disponibles.

Ils s'engagent à se soumettre aux exigences des obligations de formation continue et d'évaluation lorsque celles-ci sont réglementaires dans leur profession. Les professionnels de santé signataires pourront aussi participer au développement des terrains de stage pour les étudiants en formation initiale dans leurs domaines respectifs, les sensibiliser à l'interdisciplinarité et aux besoins en matière de coordination des soins.

6) Les conflits d'intérêt

Les adhérents de l'association doivent être conscients des conflits d'intérêt existants dans le domaine de la santé et de toutes les activités de soins, y compris de la part des professionnels eux-mêmes, et de toutes les influences susceptibles d'intervenir dans la prise en charge des patients, et pouvant être en contradiction avec l'indépendance, l'autonomie et l'éthique des professionnels de santé.

6) Les effets recherchés

Il est rappelé que dans une approche globale et plus humaniste des soins, le patient, surtout âgé et dépendant, mais aussi plus jeune et atteint d'une (poly)pathologie invalidante ou incurable, est en droit de bénéficier des soins les plus adaptés à son état de santé, si possible dans son environnement avec les intervenants de son choix et de proximité.

Il est donc fondamental de conserver et garantir la multiplicité des intervenants nécessaire à cette prise en charge, de défendre la richesse de l'offre de soins qui doit rester plurielle et adaptée aux demandes de soins les plus diverses et variées du territoire.

Par le respect de cette charte, les signataires cherchent à atteindre la qualité et l'équité, la pertinence et l'efficacité des soins donnés sur le territoire Cœur d'Hérault.

La qualité par la mise en place d'une démarche commune d'appropriation des recommandations en vigueur et d'évaluation du travail effectué en commun dans le cadre de l'association par l'ensemble des professionnels de santé. **L'équité** en assurant à chaque habitant du secteur un égal accès aux soins quelque soient ses origines et ses conditions socio-économiques. **La pertinence** en réfléchissant avec la population et l'ensemble des acteurs de santé aux priorités à donner aux actions communes à mener par l'association en termes de coordination et d'éducation thérapeutique, d'informations et de formations médicales.

L'efficacité en incorporant à chaque étape précitée, un souci d'économie des moyens. La recherche d'un meilleur service médical rendu et l'amélioration des pratiques professionnelles.

Fait à Clermont l'Hérault, le 24/09/2015